DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
MODES AMIABLES DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Afin de lutter contre l'engorgement des juridictions, le législateur entend développer le recours aux modes amiables de résolution des différends (MARD), tels que la médiation, la conciliation, la transaction ou encore la procédure participative.

A la faveur de réformes récentes, le recours à un MARD devient de plus en plus un préalable obligatoire avant de saisir une juridiction.

Ces procédures amiables – de même que les règles applicables aux professionnels chargés de les mettre en œuvre – doivent donc être maitrisées par les praticiens du droit, comme par les étudiants souhaitant embrasser les professions juridiques et judiciaires.

OBJECTIFS

Ce DU a pour objectifs de maîtriser les procédures amiables, grâce à une analyse du droit positif et à des mises en situation, et de connaître les règles applicables aux professionnels chargés de les mettre en œuvre.

PUBLICS CONCERNÉS

Ce Diplôme d'Université s'adresse aux Avocats, Commissaires de justice, Notaires, Juristes d'entreprise, Doctorants, Élèves avocats.

Il s'adresse également aux étudiants de Master 1, de Master 2 et/ou inscrits à l'IEJ.

INFORMATIONS LIÉES AUX MESURES EXCEPTIONNELLES :

Continuité de la formation : cette formation en présentiel, est susceptible de vous être proposée en distanciel en cas de mesure exceptionnelle. Dans ce cas, les prérequis demandés en matière d'équipement sont un ordinateur de bureau ou portable muni de caméra et audio (internes ou externes)et d'un accès internet.

Formation continue :
N° déclaration d'activité : 93 83 P00 26 83 délivré par le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur
Siret : 198 307 662 00017

Possibilités de financement de la formation :

> Via le dispositif du plan de développement des compétences, auprès de votre Opco.

> Prise en charge possible du FIF-PL - fonds pour la formation professionnelle des salariés et des indépendants - En fonction des critères votés par la Commission Professionnelle.

MODALITÉS

Durée des études :

› **D'octobre 2026 à juillet 2027**
Les vendredis et samedis
En présentiel

Lieu :

› **Université de Toulon**
Campus Centre Ville

Informations :

› **T. 04 94 14 22 50 - dfpa@univ-tln.fr**

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

> **Guillaume PAYAN**
guillaume.payan@univ-tln.fr

> **Cyril MARTELLO**
cyril.martello@univ-tln.fr

Nos partenaires :

› Chambre Nationale des Commissaires de justice
› Barreau de Toulon
› Barreau de Draguignan
› Avocats varois pour la résolution amiable des litiges (Association AVRAL)
› Union des médiateurs près de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (UMEDCAAP)
› L'AMEDIAT (Centre de Médiation des Avocats du Barreau de Toulon)

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE
UNIVERSITÉ DE TOULON

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - 215 H

UE1 (15 H) : APPROCHE TRANSVERSALE

- Présentation générale des MARD

UE2 (76 H) : LA MÉDIATION

- Médiation judiciaire
- Médiation conventionnelle
- Médiation du Défenseur des droits
- Médiation familiale
- Médiation pénale
- Médiation administrative
- Médiation travail
- Médiation en droit(s) européen(s)

UE3 (12 H) : LA CONCILIATION ET LE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

- Conciliation
- Règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation

UE4 (20 H) : LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE ET LE DROIT COLLABORATIF

- Procédure participative
- Droit collaboratif

UE5 (18 H) : LA RÉDACTION ET LA SÉCURISATION DE L'ACCORD ISSU DES MARD

- Rédaction et force exécutoire de l'accord

UE6 (15 H) : CONFÉRENCE DÉBAT

UE7 (18 H) : ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA POSTURE DU MÉDIATEUR DANS LA PRATIQUE DES MODES AMIABLES

UE8 (41 H) : MÉMOIRE

- Méthodologie de la rédaction du mémoire
- Rédaction de mémoire

QUALIFICATION DES FORMATEURS

- Les formateurs sont soit des enseignants de l'Université de Toulon, soit des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- Chaque candidature est soumise à l'approbation du Conseil Académique Restreint qui valide la qualification des intervenants.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La démarche pédagogique appliquée par les formateurs est adaptée aux apprenants et vise à faciliter l'apprentissage.
- Au cours de la formation, plusieurs méthodes seront appliquées telles que les méthodes interrogative, active et expérientielle, basées sur le questionnement, la participation active et la mise en œuvre d'un projet en situation réelle.
- Les enseignants croisent diverses modalités pédagogiques qui se révèlent complémentaires et permettent en fonction des objectifs des diplômes, d'optimiser le temps d'étude : enseignements en présentiel, hydrides et à distance. Pour cela, ils peuvent s'appuyer au sein de l'université de Toulon, sur de nombreux équipements et outils numériques.
- Une bibliographie sur la thématique du diplôme est fournie aux stagiaires pour poursuivre leur apprentissage.

MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- Nos salles de cours sont équipées de matériel nécessaire pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques : équipements vidéo, matériel informatique.
- Les outils numériques mis à disposition dans l'université sont également à la pointe pour permettre des enseignements hybrides et à distance : plateformes interactives (Moodle, POD), classes à distance (BBB, TEAMS), outils favorisant l'interactivité «enseignant-apprenant» (Wooclap).
- Les + de l'Université : la bibliothèque universitaire sur le campus est accessible aux stagiaires pour consulter des revues et ouvrages. De nombreuses ressources en ligne sont également accessibles à tous les étudiants.

COÛT PÉDAGOGIQUE 2026-2027

- **Paiement personnel ou pris en charge :** 2 250,00 €
- **Droits universitaires en sus du coût pédagogique :** 254 €*
- Tout stage est dû selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

* Coût et droits pour l'année en cours susceptibles de modification pour l'année suivante.

CANDIDATURE

- **Du 15 avril au 13 septembre 2026** sur eCandidat : **https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatFP/**
- L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

PRÉ-REQUIS

- Un niveau BAC+ 3 est requis, ou équivalent et/ou expérience professionnelle dans le domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION*

- Deux évaluations sont prévues : la première vient sanctionner un examen final portant sur l'un des modules tirés au sort ; la seconde correspond à l'évaluation d'un mémoire.
- L'examen final est organisé sous forme d'un écrit ou oral en présentiel ou distanciel.

Admission au diplôme :

- Chaque épreuve est notée de 0 à 20 associée à un coefficient identique, une moyenne finale sera réalisée et déterminera l'obtention du DU. Le Diplôme d'Université est obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

* Extrait du réglement des études : www.univ-tln.fr/-Formation-continue-.html

EFFECTIF

- Effectif minimum : 13 participants
- Effectif maximum : 30 participants
- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

HANDICAP

- Toutes les informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html

Document et Informations non contractuels - sous réserve de modifications - ©DFPA - 8 avril 2026

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE
Campus de La Garde - Bât. V1 - CS 60584 - 83041 TOULON CEDEX 9 • T. 04 94 14 22 50 • dfpa@univ-tln.fr